

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville*

*Mme Christine Gosselin  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 novembre 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208990001**

***Accorder un contrat de services professionnels à  
Morneau Shepell Itée pour la fourniture de services  
actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite  
de la Ville de Montréal d'une durée de cinq ans,  
renouvelable pour cinq années additionnelles -  
Dépense totale de 1 626 551,33 \$ taxes incluses -  
Appel d'offres public 20-18213 (3 soumissionnaires)***

**“Original signé”**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE208990001**

*Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltée pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 1 626 551,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 20-18213 (3 soumissionnaires)*

À sa séance du 28 octobre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ qui représente :*
  - *un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 4 novembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Bureau des régimes de retraites du Service des finances ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels en actuariat.

Le Service a expliqué à la Commission que le domaine de ce contrat est très spécialisé puisqu'il vise les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal au Québec, dont l'actif est très important, de loin supérieur à 1 milliard de dollars. En outre, le marché est fermé à certaines firmes actuarielles, qui ne peuvent malheureusement pas soumissionner si elles sont déjà au service du Service des ressources humaines ou des différents syndicats du personnel de la Ville. Ceci explique, en partie, que le contrat actuel soit le 3e depuis 2005. Le premier engagement était de cinq ans en 2005 et le second, de 10 ans, de 2010 à 2020. Quant à celui-ci, il est pour une durée de 5 ans, incluant une option de renouvellement de 5 ans.

Les responsables du dossier ont précisé qu'au cours de l'appel d'offres d'une durée de 32 jours, un seul addenda a été publié pour répondre à une question, ce qui n'a eu aucun impact sur les prix. Cinq firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et

deux se sont désistées, dont une firme qui était sous entente contractuelle avec le Service des ressources humaines et une autre dont le carnet de commande était complet. Il a été mentionné que le comité d'évaluation des soumissions était composé de tiers neutres pour ce processus à deux enveloppes. Aussi, les trois firmes soumissionnaires ont obtenu la note de passage au premier tour. Par contre, une firme a été jugée non conforme lors de l'ouverture de la seconde enveloppe. Au terme du processus d'analyse, le Service des finances recommande l'octroi à Morneau Shepell, qui a obtenu la meilleure note et dont le prix soumis représente un écart favorable à la Ville de 3,22%.

Au terme de son examen, la Commission comprend que Morneau Shepell bénéficie d'un certain avantage puisque cette firme a développé une connaissance du mandat au fil des ans. La Commission comprend également que le marché est fermé à plusieurs firmes, qui ne peuvent soumissionner en raison de leurs autres engagements. Néanmoins, la Commission est d'avis que la durée de la relation contractuelle avec une même firme est particulièrement longue pour ces services puisque Morneau Shepell en est déjà à 15 années de service pour ce contrat récurrent.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des finances pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ qui représente :*
  - o *un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE208990001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**